



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°18

Réunion du : Mardi 19 mars 2024 – 18h00

Présidence : M. Eric BORGHINI

Présents : Mme Rosette GERMANO,
MM. Patrick BEL ABBES, Christophe BENOIT, Vincent CASERTA,
Claude COLOMBO, Edouard DELAMOTTE, Philippe DI MARCO, Jean-
Louis DISTANTI, Yassine KHELIF, Noël MANNINO, Mourath NDAW,
Willy PONT, Patrick SCALA

Excusés : Mmes Laurence ANTIMI,
MM. Franck KODJABACHIAN représenté par M. Jean-Luc
MINGALLON, Roger LAURENZI.

Assistent à la séance : Mme Florence DERBESY
MM. Arnaud DOUDET, Nicolas DUBOIS, Antoine MANCINO
(représentant des clubs nationaux)

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le Comité de Direction approuve les procès-verbaux du Comité de Direction 9 janvier 2024 et du Bureau Exécutif des 30 janvier 2024, 6 février 2024, 13 février 2024 et 27 février 2024.

2. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

● Condoléances

A la suite du décès de M. Jean Pierre SOLER, Président du club AV. S. CAMARETOIS, le Président et les membres du Comité de Direction adressent leurs très sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition.

● Départ de Raphaël BOUTIN

Le Président fait part du licenciement de M. Raphaël BOUTIN pour faute grave.

● Démissions des Membre du Comité de Direction

Le Président fait part des démissions au sein du Comité de Direction de la Ligue :

- Mme Véronique LAINE, Présidente Déléguée

- M. Mathieu SAVY, Trésorier Général
- Mme Stéphanie CHAZAL, membre du CD

Le Président informe également de la démission de M. Philippe DI MARCO au sein du Bureau Exécutif uniquement.

Le Président de la LMF rappelle la composition du Bureau exécutif prévu à l'article 14 des statuts comprenant « sept (7) membres, **dont obligatoirement une femme** :

- Le Président de la LMF ;
- Le Président délégué ;
- Le Secrétaire Général ;
- Le Trésorier Général ;
- Trois (3) autres membres. »

Il n'est pas prévu de cas de remplacement par intérim dans les Statuts pour le poste de Président Délégué, Secrétaire Général et Trésorier Général. Aussi, ces derniers devront donc être remplacés lors de la plus proche Assemblée Générale comme prévu à l'article 13.3 des statuts.

Pour pallier la vacance du poste de M. Philippe DI MARCO au sein du Bureau exécutif, le Président propose de nommer M. Yassine KHELIF en lieu et place.

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité ladite proposition.

Le Président rappelle en outre que l'article 13.3 dispose : qu'« *En cas de vacance d'un siège, le Président de la LMF propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale.* »

Il sera donc proposé à l'ordre du jour de l'A.G. du 15 juin prochain les candidats permettant de palier les vacances susmentionnées (Président Délégué, Trésorier Général et un membre du Comité de Direction).

Mme Rosette GERMANO sera proposée comme membre du bureau à la suite de l'A.G.

Au regard des contraintes liées à l'organisation de la Ligue, le Président propose que les missions du Trésorier Général de la Ligue soient assurées par un membre du Bureau Exécutif, M. Jean-Louis DISTANTI, jusqu'à l'A.G. du 15 juin 2024.

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité ladite proposition.

→ Modification des Membres de la C.R. Agence Nationale du Sport suite aux départs de Véronique LAINE, Mathieu SAVY et Raphaël BOUTIN :

- M. Jean Louis DISTANTI, nommé en remplacement de M. Mathieu SAVY
- M. Arnaud DOUDET, nommé en remplacement de M. Raphaël BOUTIN
- Mme Ludivine REGNIER, nouvellement nommée
- M. Patrick BEL ABBES, membre déjà nommé
- Mme Florence DERBESY, membre déjà nommée

→ Modification des Membres du Comité de Pilotage de l'I.R.2.F. suite au départ de M. Mathieu SAVY :

- M. Jean Louis DISTANTI, nommé en remplacement de M. Mathieu SAVY

● Nomination du Directeur Général

Suite à la procédure de licenciement à l'encontre de M. Raphaël BOUTIN, le Président de la LMF a demandé à M. Arnaud DOUDET d'être le Directeur Général par intérim courant février.

Au regard de son expérience dans les instances régionales depuis plus de 17 ans (Ex DG de la Ligue de Normandie), de son réseaux fédéral solide (membre de 2 Commissions Fédérales, organisateur de l'AF à Nice) et de sa connaissance des dossiers important de la Ligue (Campus), il informe avoir nommé Arnaud DOUDET, Directeur Général de la LMF depuis le 1^{er} mars 2024.

Eric BORGHINI, déclare avoir toute confiance dans la capacité d'Arnaud DOUDET à relever ce nouveau défi. Le nouveau Directeur Général proposera à très court terme une nouvelle organisation pour permettre à la Ligue de consolider tous les projets à venir.

Au regard de cette nomination, Eric BORGHINI propose de valider toutes les délégations réservées au Directeur Général par le Règlement intérieur financier mais aussi toutes les délégations concernant la gestion des Ressources Humaines.

Le Comité de Direction approuve ladite proposition. Le représentant du District de la Provence prend la parole pour exprimer son désaccord sur la nomination d'un nouveau Directeur Général en cours de saison.

Arnaud DOUDET remercie l'assistance de sa confiance. Il indique que la prise de poste s'effectue dans un contexte particulier avec le licenciement du Directeur Général. Depuis 2 mois, il s'attache à ce que les services puissent travailler sereinement et ainsi assurer la continuité des activités de la LMF. Il indique souhaiter avoir connaissance d'un état financier de la LMF précis afin de travailler sur une nouvelle organisation tout en maîtrisant les budgets et la masse salariale.

Dans le cadre d'une éventuelle réorganisation, il souhaite renforcer les activités « Cœur de Métiers », l'accompagnement et la structuration des clubs. Une nouvelle organisation sera présentée avant la fin de la saison.

● Point de situation licences

A ce jour, la Ligue comptabilise 134 425 licences, un record historique sur le territoire méditerranéen. Sur le plan national, et en terme d'évolution, la LMF se positionne à la 3^{ème} Ligue avec un taux d'augmentation de 9,3%. La Ligue atteindra probablement les 10 % de licenciées féminines avant la fin de la saison, un nouveau record pour la LMF.

● Bénévoles du mois

Je vous propose la nomination de :

- Mme Laurence BRUNET / Dirigeante au FC MALIJAI / Bénévole du mois de mars
- M. Olivier CHIBERTI / Dirigeant à l'AS LEVENSOIS / Bénévole du mois d'avril.

→ Propositions adoptées à l'unanimité.

3. POINT CAMPUS

Afin que chaque membre du Comité de Direction puisse avoir un point étape précis du projet Campus

à date, mais aussi pour répondre aux interrogations du président du District de Provence qui a adressé un courrier officiel en Janvier dernier à la LMF, nous avons souhaité inviter nos deux experts qui travaillent en étroite collaboration avec Vincent CASERTA, Élu en charge du dossier mais aussi Arnaud DOUDET, Chef de Projet du Campus.

M. Rémy LAGARRIGUE de la Société REDMAN et M. Fabrice NECAS de la société ARGESTE répondront ainsi aux inquiétudes soulevées dans ledit courrier et effectueront un état d'avancement du projet CAMPUS.

Nos deux experts reviennent sur les démarches administratives générales avec :

- 1- La mise en conformité avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables mais aussi la mise en compatibilité avec le Plan local d'urbanisme (PLU)
- 2- Les études d'impact du projet : Pour obtenir le permis de construire, le projet doit recevoir un avis favorable des services instructeurs préfectoraux sur les différents impacts du projet.

Le dossier de la LMF a été déposé en novembre 2022 et des demandes de complétudes ont été faites par les services instructeurs. Le dépôt final du dossier interviendra en avril 2024.

- 3- Le planning du dossier d'étude environnementale est présenté en séance

Remy LAGARRIGUE rappelle que tout projet de cette envergure est forcément complexe et nécessite une organisation et un suivi multifactoriel que nous aurions retrouvé quel que soit le foncier ciblé, bien que chacun ayant son lot de spécificité, celui de Ventabren n'y échappe pas.

Nous en avons eu conscience dès le début du projet, en avons saisi toutes les dimensions et les implications techniques, financières et temporelles.

Pour ce faire, nous avons saisi et missionné une équipe de sachants, compétents, présentant des références solides, en étroite collaboration avec l'ensemble des instructeurs des services de l'état. En l'occurrence, nous pensons justement avoir identifié, appréhendé et répondu à toutes les contraintes techniques associées au projet et au foncier en lien étroit avec l'ensemble des services instructeurs de la ville, de la métropole et de l'état. En atteste, la centaine de réunions dédiées qui ont été organisées.

Il revient également un par un sur les différents risques et les démarches entreprises par la LMF avec les bureaux d'étude, à savoir :

- Le risque inondation
 - Le risque Incendie
 - L'exposition au bruit
 - La qualité de l'air
 - L'impact Faune et Flore
 - Les fouilles archéologiques
 - L'étude du Trafic
-
- 4- La maîtrise foncière avec un budget s'élevant à 2 689 041 € soit 31 € ht/m². Les signatures des promesses de vente se feront avant juin 2024 pour sécuriser le foncier. Dès que nous aurons finalisé l'achat de la parcelle avec « les particuliers », nous pourrons finaliser avec les 2 autres entités (Mairie et Vinci). La signature définitive interviendra dès l'obtention des autorisations administratives du financement bouclé.
 - 5- La structure juridique du projet : Fabrice NECAS présente aux membres du Comité

de Direction le schéma juridique travaillé pour mener à bien le projet avec notamment la création d'une SAS LMF (gestion et exploitation commerciale) et d'une SAS Immo Ventabren (propriétaire du terrain et de la construction)

- 6- La maîtrise financière : Le coût du projet en l'état est chiffré à 32 millions d'Euros HT dont 13 millions en auto-financements. Des rendez-vous sont en cours avec les banques pour affiner les projections financières. Nous pourrions ainsi valider les différents scénarios imaginés sur les budgets d'investissement et d'exploitations du projet Campus.

Il est précisé que dans le courant du 2^{ème} semestre 2024, il sera envisagé le lancement du dossier « enquête publique » ainsi que « l'arrêté d'autorisation » qui entrainera par la suite le lancement du permis d'aménager avec la validation du projet définitif et enfin, le permis de construire.

4. POINT SUR LE CONTRAT « ASSURANCE LICENCES »

Suite à la dissolution et la cessation des activités assurances licences de la Mutuelle des Sportifs, assureur des clubs et licenciés en Individuelle Accident et Responsabilité Civile, des négociations sont en cours afin de proposer un nouvel assureur sur la saison 2024/2025.

Quatre pistes ont été étudiées :

- GENERALI (Via un courtier)
- MMA (Via un courtier)
- ALLIANZ (Via un courtier)
- WTW (courtier)

L'offre la plus attractive GENERALI fait néanmoins ressortir une augmentation de 11% du coût global lié à l'assurance, soit 44 000 €, à laquelle vient s'ajouter 3% d'augmentation par saison.

Il va falloir se projeter sur une éventuelle augmentation du coût de la licence pour les saisons à venir. Une décision définitive interviendra sur ce dossier avant l'Assemblée Générale du 15 juin prochain.

POINT SUR L'ARBITRAGE

Pour faire suite aux problématiques remontées depuis plusieurs mois sur les désignations des Arbitres sur les rencontres des championnats régionaux, Messieurs Karim ABED, Président de la C.R.A, Jean-Michel DERMARDIROSIAN, Choukry GZHAL, Hicham AJJANI, désignateurs de la C.R.A ainsi que MM. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A ont été invités au Comité de Direction. Il ressort notamment :

- Un effectif insuffisant d'arbitres pour couvrir la totalité des rencontres (*160 arbitres contre 240 nécessaires pour couvrir les rencontres en comptant 30% d'indisponibilité et dans l'hypothèse où les Districts n'auraient plus aucun poste à couvrir sur des rencontres de Ligue*),
- Des rencontres menant à des accessions aux championnats nationaux non couvertes,
- Une surcharge de rencontres régionales à couvrir pour les Districts (*38 % des désignations de Ligue sont réalisées par les Districts*).
- Une augmentation croissante des indisponibilités des arbitres,
- Des difficultés de gestion des limitations kilométriques pour les désignateurs,

- Des difficultés de fidélisation des arbitres.

Ces problématiques ont plusieurs conséquences et notamment :

- Le mécontentement des Districts, il est d'ailleurs soulevé le dernier PV du Comité de Direction du District de Provence faisant valoir le choix du dit Comité de couvrir en priorité leurs championnats départementaux avant les championnats de la Ligue par manque d'effectif.
- Le mécontentement des clubs mécontents liés à l'augmentation des frais d'arbitrage (+ 7,31 % par rapport à 2022/2023) et la difficulté de fournir des assistants bénévoles
- La mise en cause de l'Equité Sportive en raison de l'inégalité dans la couverture des rencontres, et de la difficulté dans la gestion des dossiers disciplinaires et règlementaires.
- La difficulté dans la gestion des compétitions.
- Le mécontentement des arbitres.

Le Président de la LMF a donc souhaité entendre les désignateurs de la C.R.A sur ces dysfonctionnements.

Après la présentation de leurs missions au sein du pôle désignations, ils interviennent sur les effectifs des arbitres, l'évolution des compétitions, les différentes sollicitations auprès des Districts, les désignations et indisponibilités tardives...

Afin d'apporter des solutions, il est proposé de travailler sur une structuration de l'arbitrage, avec :

- Une répartition homogène des rencontres dans le week-end,
- Une définition des catégories à désigner par les Districts,
- Un accompagnement des JAL spécifique vers les catégories seniors,
- Une accession des majors des Districts,
- Une accession des majors des Assistants Districts.

Enfin, d'autres solutions doivent être mises en place comme une collaboration plus intense entre la Ligue et les Districts pour la formation des arbitres, l'amélioration des performances, la fidélisation des arbitres. Le Comité de Direction souhaite que jusqu'à fin de la saison les services administratifs de la LMF et la C.R.A travaillent de concert sur ces sujets.

5. AGENDA – EVÈNEMENT MAJEURS DE FIN DE SAISON

Mars 2024

- 16 mars Comptoir de l'Emploi au siège de la LMF
- 21 mars Séminaire Compétitions avec les Districts au siège de la LMF
- 23 mars Journée Bénévole à Lyon
- 26 mars France / Chili au stade Vélodrome
- 25/26/27 mars Séminaire des Directeurs de Ligue à Marseille

Avril 2024

- 3 et 4 avril Séminaire IEFF / Tout terrain au siège de la LMF
- 3 avril Tours départementaux eCoupe de France 2024
- 6 avril Challenge national U18 Futsal G (Inter Ligues)
- 12/14 avril Stages Arbitres Futsal inter Ligue à Boulouris
- 19 avril Finales régionales eCoupe de France 2024 au CA à Marseille
- 19/20 avril Défi Cup U15F et U18F à la Ciotat
- 30 avril Réunion du Bureau LMF

Mai 2024

- 3 et 4 mai Finale régionale U13 Pitch à Gap
- 12 mai Passage de la flamme à Aix-en-Provence
- 18 et 19 mai Finales Coupe Méditerranée à La Garde
- 21 mai Finales UNSS à Roquebrune sur Argens
- 23 mai Jury Régional « Toute foot »
- 25 mai Finale Régionale Critérium Foot en marchant à Eguilles
- 26 mai Barrage accessions R1 Féminin

Juin 2024

- 1^{er} juin AG Elective du District du Var
AG Elective du District de Provence
- 2 juin Barrage accession R1 Féminin
- 7 au 9 juin AG FFF à Capbreton
Salon du Football
- 15 juin AG LMF – soirée des récompenses
- 19 juin Séminaire CFTIS à Menton
- 22 juin AG Elective des ALPES
- 25 juin Réunion du Bureau de la LMF
- 29 juin AG Elective du District GRAND VAUCLUSE
Séminaire Mixité
- 30 juin Finale Régionale Beach à Saint Laurent du Var

Juillet 2024

- 2 juillet AG Elective de la COTE D'AZUR
- 6 au 19 juillet Stages Été au CREPS d'Aix en Provence

6. RAPPEL PROCÉDURE ÉLECTIONS DISTRICTS

Le Directeur Général de la LMF effectue un rappel quant à l'organisation des élections au sein des Districts :

- Le calendrier des élections
 - . 2 mois avant l'AG : ouverture de l'appel à candidatures
 - . 30 jours minimum avant l'AG : clôture des candidatures
 - . 15 jour minimum avant l'AG : Examen des candidatures
- Le Comité de Direction du District pourra encadrer, en amont de l'élection :
 - . Le programme des candidats, en déterminant le nombre de page maximum, le format et taille, la date et lieu de publication, l'autorisation ou non des photographies. Il pourra également être précisé l'interdiction de reproduction des logos et de la charte graphique de l'instance.
 - . La campagne électorale, en fixant la date d'ouverture et de fermeture de celle-ci, la possibilité de mettre une salle à disposition des candidats, ou encore le temps de présentation des candidats le jour de l'Assemblée Générale électorale.

M. Arnaud DOUDET rappelle enfin le courrier transmis par la F.F.F. à l'attention des Présidents de Ligue et de District, au cours du mois d'octobre 2023, précisant les modalités d'élection de la délégation pour l'AG de Ligue et pour l'Assemblée Fédérale. Il est précisé que les Districts organisant une Assemblée

Générale Elective en amont de l'Assemblée Fédérale prévue le 08 juin 2024 et de l'Assemblée Générale d'été de la LMF, prévue le 15 juin 2024, ne pourront être représentés par leurs délégués. Seuls les Présidents en poste, qui seraient réélus pourraient prendre part aux votes lors des Assemblées suscitées.

Il précise que ces informations ont déjà été communiquées aux Districts lors du séminaire juridique du 22 janvier 2024, auprès des Directeurs et Juristes des instances départementales.

Enfin, et conformément à l'article 12.1.1 des Statuts de la Ligue, les Districts procéderont à l'élection de leurs délégués titulaires et suppléants qui siégeront aux Assemblées Générales de la Ligue, selon le quota, ci-dessous :

- District des Alpes → 2 délégués (72 voix)
- District de la Côte d'Azur → 6 délégués (290 voix)
- District de Grand Vaucluse → 5 délégués (225 voix)
- District de Provence → 10 délégués (483 voix)
- District du Var → 6 délégués (268 voix)

La séance est levée à 21h00.

Le Président de Séance
M. Eric BORGHINI